



En exercice : 59
Présents : 53
Votants : 59

Séance du 18 mai 2026

Le dix-huit mai Deux Mille Vingt-Six à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 12 mai 2026, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ
ATHÉE
BALLOTS
BOUCHAMPS LES CRAON
BRAINS SUR LES MARCHES
CHÉRANCÉ
CONGRIER
COSMES
COSSÉ LE VIVIEN

COURBEVILLE
CRAON

CUILLÉ
DENAZÉ
FONTAINE COUVERTE
GASTINES
LA BOISSIÈRE
LA CHAPELLE CRAONNAISE
LA ROË
LA ROUAUDIÈRE
LA SELLE CRAONNAISE
LAUBRIÈRES
LIVRÉ LA TOUCHE
MÉE
MÉRAL
NIAFLES
POMMERIEUX
QUELAINES SAINT GAULT
RENAZÉ
SAINT AIGNAN SUR ROË
SAINT ERBLON
SAINT MARTIN DU LIMET
SAINT MICHEL DE LA ROË
SAINT POIX
SAINT QUENTIN LES ANGES
SAINT SATURNIN DU LIMET
SENONNES
SIMPLÉ

TRIDON Fabrice, titulaire
MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
CLAEREBOUT Évelyne, CHAUVIN Maxime, titulaires
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
SORIEUX Vanessa, titulaire
VALLÉE Jean-Luc, titulaire
TISON Hervé, BECQUET Vincent, titulaires
COUËFFÉ Dominique, titulaire
LANGOUËT Christophe, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, GAUMÉ Willy, BERTHOMÉ Anna, titulaires
BRETON Robert, titulaire
de GUÉBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, RAGARU Edit, LAIRY Lionel, MÉVITE Anne, titulaires
GOUPILLAT Daniel, titulaire
GOHIER Odile, titulaire
BASLÉ Jérôme, titulaire
BERSON Christian, titulaire
TESSIER Jean-Pierre, titulaire
GAROT Rémi, titulaire
CHADELAUD Gaétan, titulaire
JULIOT Thierry, titulaire
JOUFFLINEAU Chantal, titulaire
CHABOT Hervé, titulaire
MÉZIÈRES Hervé, titulaire,
BAHIER Alain, titulaire
CHAMARET Richard, DAMOUR Anne-Marie, titulaires
BONNIER Stéphane, titulaire
RESTIF Vincent, titulaire
LEFÈVRE Laurent, ROGER-COUSIN Priscilla, GENDRY Hugues, titulaires
PELLUAU BIANCHI Alexandre, LE GUENNEC Aurélie, BALOCHE Dorinne, titulaires
GUILLET Vincent, PELTIER Alexandra, titulaires
ROBIN Gilles, suppléant
BOURBON Aristide, titulaire
GILLES Pierrick, titulaire
BEUCHER Clément, titulaire
GUINEHEUX Dominique, titulaire
ROGER Steve, titulaire
/
BARREAU Anthony, titulaire

Étaient excusés : GEUSSELIN Stéphanie (Astillé), MAHIER Aurélie (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), BELOUARD Guillaume (La Selle Craonnaise), PROD'HOMME Tanguy (Renazé), JONCHERAY Quentin (Saint Erblon), POIRIER Bruno (Senonnes), FLEURIE Pascal (Senonnes)

Étaient absents : /

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

GEUSSELIN Stéphanie a donné pouvoir à TRIDON Fabrice
HINCELIN Marie-Noëlle a donné pouvoir à GOUPILLAT Daniel
PROD'HOMME Tanguy a donné pouvoir à LE GUENNEC Aurélie
POIRIER Bruno a donné pouvoir à TISON Hervé

MAHIER Aurélie a donné pouvoir à de GUÉBRIANT Bertrand
BELOUARD Guillaume a donné pouvoir à JOUFFLINEAU Chantal

Secrétaire de Séance : Élu **M. Philippe GUIARD**, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2026-05/156 : CULTURE

Séance du : 18 MAI 2026

**OBJET 2026-05/156 : CULTURE
REPRESENTATION AUX ORGANISMES EXTERIEURS – ASSOCIATION « LES EMBUSCADES/FESTIVAL DE
L’HUMOUR » - COSSE LE VIVIEN**

M. Christophe LANGOUËT, Président, expose ce qui suit :

L’association « Les Embuscades / Festival de l’Humour » développe depuis de nombreuses années en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de Craon un projet de sensibilisation et de renforcement du maillage culturel en milieu rural sur le territoire de la Communauté de Communes.

Elle porte un projet fondé sur la création d’évènements culturels pluridisciplinaires, propose une offre de spectacles à destination du public scolaire et organise le Festival des Embuscades, le salon du livre Embusca’livres et le Festival A Travers Chants.

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Craon,

Vu les statuts de l’Association Festival de l’Humour,

Vu la convention de partenariat entre la Communauté de Communes du Pays de Craon et l’Association Festival de l’Humour, en date du 30 janvier 2026 et notamment son article 5 –ENGAGEMENTS DE L’ASSOCIATION qui stipule à l’alinéa 3 :

- Réserver un siège à un représentant (ou un suppléant) de la Communauté de Communes du Pays de Craon au sein de son Conseil d’Administration.

Le Conseil communautaire est invité à désigner 1 représentant pour siéger au Conseil d’Administration de l’association « Les Embuscades / Festival de l’Humour ».

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré :

Présents : 53

Votants : 59 (par le jeu des pouvoirs)

A L’UNANIMITÉ (59 votants)

⇒ **DÉSIGNE** un représentant pour siéger au Conseil d’Administration de l’Association « Les Embuscades / Festival de l’Humour » comme suit :

▪ **Mme Edit RAGARU**

Accusé de réception - Ministère de l’Intérieur

053-200048551-20260526-DELIB202605156-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2026

Affichage : 26/05/2026

Pour l’autorité compétente par délégation

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 26 mai 2026*

*Pour extrait conforme,
Le Président,*



COMMUNAUTÉ de COMMUNES
Pays de Craon
B.P. 71 - 53400 CRAON
du PAYS de CRAON

Christophe LANGOUËT

Le secrétaire de séance,



COMMUNAUTÉ de COMMUNES
Pays de Craon
B.P. 71 - 53400 CRAON
du PAYS de CRAON

Philippe GUIARD